



En cas de divorce a se que je risque ma carte de séjour

Par **pedro750**, le **02/03/2013** à **03:17**

bon jour a tous, bon jour maitre

je suis mariée en Algérie la fin 2009 je suis venue ici en france déput 2011 et j'ai ma carte de 10ans le jour aujourd'hui je suis toujours avec ma femme elle me fait la misère elle fait des crédit sur mon dos et je le savait pas elle plein pouvoir de notre vie de couple car je suis rien devant elle bon bref...j'ai quitter la maison pendent qel que jour et je suis retourné a cause des menace (anulation mariage)

je voudrais juste savoir en cas de divorce ou séparation a se que je risque ma carte de séjour de 10 ans/pas de enfant

en cas divorce sachons que je ss mariée en Algérie j'ai un livre de famille algérienne donc je divorce ou en france ou en algerie

et en cas divorce a amiable es se que je risque pas aussi ma carte de séjour.

merci de me repondre